

Municipalité d'Authier-Nord
District d'Abitibi-Ouest
Province de Québec

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité d'Authier-Nord, tenue à la salle multiservice, au 418-B, rue Principale, le 7 juin 2023 à 19h30.

Sous la présidence du maire Fernand Major, sont présents à cette séance, les conseillères et les conseillers suivants : mesdames Marie-Ève Larouche, Noëlla Dubé et Michelle D'Amours et, messieurs Gilles Dubé, Luc Raby et Bruno Dubé.

Assistent également à la séance, madame Rachel Barbe, qui agit comme greffière par intérim.

1-Ouverture de la séance et adoption de l'ordre du jour.

Le maire prend les présences. Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président. Il est 19h35.

2023-06-01

Il est proposé par Gilles Dubé, appuyé par Michelle D'Amours et résolu d'adopter l'ouverture de la séance ainsi que l'ordre du jour tel que lu par le maire, et que le point « Questions diverses » demeure ouvert.

Adopté à l'unanimité

2-Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mai 2023.

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal des délibérations de la séance du 3 mai 2023 du conseil de la municipalité d'Authier-Nord a été acheminé à chacun des membres dudit conseil dans les délais prévus afin que ceux-ci en prennent connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal.

2023-06-02

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Ève Larouche, appuyé par Bruno Dubé et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 3 mai 2023 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

2-Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 mai 2023.

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du 23 mai 2023 du conseil de la municipalité d'Authier-Nord a été acheminé à chacun des membres dudit conseil dans les délais prévus afin que ceux-ci en prennent connaissance ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal.

2023-06-03

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Noëlla Dubé, appuyé par Gilles Dubé et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance du 23 mai 2023 tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

3-Rapport du maire

- Le rapport annuel du maire a été envoyé par la poste à tous les contribuables.

4-Comité du 100^e anniversaire

- Le comité des loisirs et celui du 100^e travaillent conjointement à finaliser et coordonner les activités du 100^e anniversaire.

5-Séance de la MRC. Compte-rendu du maire

- Présentation par le MTQ des projets prévus en Abitibi-Ouest pour les deux prochaines années (investissement de 170 millions);
- Le rapport financier de la MRC a été déposé;
- D'autres branchements internet avec Vidéotron sont disponibles sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;
- Éco Entreprise Québec : la MRC ne recommande pas la signature d'une quelconque entente avec eux;

- Comité Transport : le comité travaille sur un plan de développement du transport collectif sur le territoire.

6-Période de questions.

- Quand commence le 100^e ? : le 100^e aura lieu le 24 et 25 juin 2023 ;
- Est-ce qu'il faut réserver ? : Certaines activités doivent être réservées (repas entre autres), certaines seront gratuites et n'ont pas besoin de réservation ;
- Pour quelle raison certaines résidences sur le chemin de la Cache n'aura pas accès à Vidéotron ? : Il semblerait qu'il s'agit d'une problématique de branchement complexe ;
- Est-ce qu'il est possible de changer maintenant de fournisseur internet ? : Vous devez faire une demande directement avec Vidéotron.

Fin de la période de questions.

7-Administration générale.

7.1 Approbation des déboursés.

CONSIDÉRANT QUE les listes des déboursés relatifs aux salaires et aux comptes payés du mois de mai 2023, ainsi que des comptes à payer jusqu'au 7 juin 2023 ont été présentés aux membres dudit conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le total de ces déboursés totalisent 50 619,12\$.

2023-06-04

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Luc Raby, appuyé par Michelle D'Amours, et résolu d'approuver la liste des déboursés telle que présentée.

Adopté à l'unanimité

7.2 Adoption de la correspondance.

CONSIDÉRANT QUE la liste des correspondances a été acheminée à chacun des membres du conseil afin qu'ils en prennent connaissance avant la séance.

2023-06-05

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bruno Dubé, appuyée par Gilles Dubé et résolu de classer la correspondance aux archives.

Adopté à l'unanimité

8-Sécurité publique.

8.1 Projet de schéma de couverture de risques révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest. Avis de la municipalité d'Authier-Nord sur les propositions d'objectifs de protection

CONSIDÉRANT que le schéma de couverture de risque de la MRC d'Abitibi-Ouest a été attesté par le ministre de la Sécurité publique le 23 octobre 2010 et est entré en vigueur le 12 décembre 2010;

CONSIDÉRANT que le schéma doit être révisé, en vertu de l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie (LRQ, c.S-3.4) (« la Loi »), au cours de la sixième année;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 14 de « la Loi », la MRC d'Abitibi-Ouest a soumis aux municipalités présentes sur son territoire, des objectifs de protection optimale qu'elle entend mettre de l'avant ainsi que des stratégies pour atteindre ces objectifs;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 15 de « la Loi », les municipalités doivent donner leur avis sur les propositions soumises par la MRC d'Abitibi-Ouest, en faisant notamment mention des impacts sur l'organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 16 de « la Loi », les municipalités doivent adopter une résolution afin de traduire, dans un plan de mise en œuvre, les actions et les conditions de ces propositions;

2023-06-06

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marie-Ève Larouche et appuyé par Michelle D'Amours et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Que la municipalité d'Authier-Nord donne un avis favorable aux propositions contenues dans le projet de schéma de couverture de risque révisé de la MRC d'Abitibi-Ouest.
- Qu'elle s'engage à appliquer les actions inscrites dans le plan de mise en œuvre du projet de schéma de couverture de risques révisé, applicables à son territoire, ainsi que les conditions de réalisations de ces propositions.

Adopté à l'unanimité

8.2 Entente de sécurité incendie sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest.

ATTENDU QUE plusieurs services de sécurité incendie doivent recourir à la fourniture de services à l'appel initial et à l'entraide mutuelle pour répondre aux exigences de protection incendie du Schéma de couverture de risque révisé découlant de la Loi sur la sécurité incendie et des Orientations du ministre de la Sécurité publique en matière de sécurité incendie ;

ATTENDU QUE l'ensemble des municipalités de la MRC d'Abitibi-Ouest ont signé une entente relative à l'entraide mutuelle des services de sécurité incendie sur le territoire découlant du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, en septembre 2011 ;

ATTENDU QUE qu'il y a lieu de remplacer l'entente de septembre 2011 afin de tenir compte des exigences de protection incendie du Schéma de couverture de risques révisé ;

ATTENDU QUE les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec pour conclure une nouvelle entente relative à la fourniture de services en sécurité incendie ;

2023-06-07 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Noëlla Dubé et appuyé par Bruno Dubé et unanimement résolu :

- D'accepter les dispositions de l'Entente en sécurité incendie sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest ;
- D'autoriser Monsieur Fernand Major maire à signer pour et au nom de la municipalité d'Authier-Nord, toutes documentations pertinentes à cette entente.

Adopté à l'unanimité

9-Transport routier.

9.1 MTQ Macamic. Permission de voirie pour l'installation de radar pédagogique.

Le maire, Fernand Major, dépose la permission de voirie qui a été octroyée à la municipalité d'Authier-Nord pour l'installation des radars pédagogique.

9.2 Transports et mobilité durable. Investissement 2023-2025 – Abitibi-Ouest

Le maire présente les investissements prévus pour 2023-2025 par le ministère des Transports.

9.3 Factures pour l'abat-poussière acheté en groupe de municipalités

ATTENDU QUE L'achat groupé de l'abat poussière permet des économies substantielles ;

ATTENDU QUE la municipalité d'Authier-Nord a été mandaté pour effectuer l'achat groupé et qu'elle facturera aux municipalités participantes leur part d'achat ;

EN CONSÉQUENCE

2023-06-08 Il est proposé par Bruno Dubé appuyé par Luc Raby et unanimement résolu de payer la facture d'achat groupé, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

10-Hygiène du milieu

10.1 Régie des déchets

Noëlla Dubé, conseillère responsable du dossier fait un compte-rendu de la situation de la Régie.

- Le projet de compostage est encore à l'étude afin de trouver la meilleure méthode ;
- Aucune dépenses non prévues n'ont été engagées ;
- Le projet de regroupement potentiel de d'autres municipalités de la MRC d'Abitibi-Ouest est toujours à l'étude.

11-Aménagement, Urbanisme et Développement.

11.1 Comité Bellefeuille. Résolution de transfert de subvention.

2023-06-09 Il est proposé par Gilles Dubé et appuyé par Noëlla Dubé, que la municipalité transfère la subvention de 5,000.00 \$ de la MRC d'Abitibi-Ouest au comité Bellefeuille. Bruno Dubé se retire de toute discussion ou décision à ce sujet puisqu'il est administrateur d'une entreprise impliquée.

Adopté

11.2 Demande de dérogation. Recommandations du CCU

DER-2023-01

2023-06-10 Il est proposé par Bruno Dubé, appuyé par Michelle D'Amours et résolu d'autoriser la demande de dérogation mineure numéro DER-2023-01, tel que présenté. Luc Raby s'abstient de tout commentaire et de toute décision.

Adopté

DER-2023-02

2023-06-11 Il est proposé par Luc Raby, appuyé par Marie-Ève Larouche et unanimement résolu d'autoriser la demande de dérogation mineure numéro DER-2023-02, tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

12-Loisirs et culture

12.1 Projet PS-013 « Stationnement de roulettes – phase 2 ». Nouveau signataire

Il est proposé par Bruno Dubé, appuyé par Marie-Ève Larouche et unanimement résolu de nommer Fernand Major, signataire pour tout document en lien avec le projet PS-013.

Adopté à l'unanimité

12.2 Facebook : demande de déblocage pour l'accès à la page « Souvenirs d'Authier-Nord pour le 100^e en 2022 »

Après diverses recherches, il appert que la page citée est gérée par une personne privée et non par un organisme. Il est donc difficile de retracer cette personne et de lui exiger de permettre à tous d'avoir accès à sa page. Il est difficile de trouver une solution.

13. Période de questions

- Est-ce que la messe du 100^e va avoir lieu et à quel endroit ? : Le comité du 100^e se penche sur cette question lors de leur réunion du 8 juin 2023.
- À quel endroit les gens de l'extérieur pourront stationner leur roulotte autre que sur les terrains privés ? : Le comité du 100^e se penche là-dessus le 8 juin également.
- Les poubelles de la résidence située au 470, chemin Lacerte doivent être apportée en bordure de la route Principale. S'ils sont laissés en bordure de la cour comme ailleurs, ils ne sont pas ramassés. Serait-il possible de vérifier pour que les poubelles soient ramassées directement en bordure de la cour ? : Des vérifications seront faites auprès de la Régie des déchets et nous recommuniqurons avec vous.
- Pourquoi il est nécessaire d'avoir un permis pour tout travaux de plus de 500\$? : les règlements d'urbanisme qui régissent ces questions sont désuets et seront modifiés bientôt. Cette règle sera revue.
- Puisqu'il n'y a plus d'employés au bureau municipal, de quelle façon pourrions-nous avoir un permis de rénovation ? Une directrice générale par intérim sera embauchée sous peu. Nous regarderons les possibilités avec elle.

Fin de la période de questions.

14-Divers

14.1 Embauche de la directrice générale par intérim

2023-06-12 Il est proposé par Bruno Dubé, appuyé par Luc Raby et unanimement résolu de nommer Madame Priscilla Lefebvre comme directrice générale par intérim pour une période de 3 mois.

14.2 Accès au compte Desjardins Entreprise
2023-06-13 Il est proposé par Michelle D'Amours et appuyé par Gilles Dubé d'ajouter Madame Priscilla Lefebvre comme représentante de la municipalité d'Authier-Nord pour le compte ACCÈS D Affaires.

Adopté à l'unanimité

14.3 Délégation pour la coordination aux mesures de sécurité civile locale
2023-06-14 Il est proposé par Noëlla Dubé et appuyé par Michelle D'Amours de nommer Madame Rachel Barbe, coordonnatrice aux mesures de sécurité civile locale pour la durée de la problématique des feux de forêts qui sévissent dans la région.

Adopté à l'unanimité

14.4 Demande du 100^e
Le maire demande la possibilité d'utiliser la remorque municipale comme scène pour les musiciens lors du 100^e.

2023-06-15 Il est proposé par Noëlla Dubé, appuyé par Gilles Dubé d'autoriser le 100^e à utiliser la remorque municipale comme scène pour les musiciens lors du 100^e.

Adopté à l'unanimité

14.5 Stationnement de roulottes
Le maire mentionne que le tuyau qui se rend à la fosse septique est à plusieurs endroits. De plus, la tuyauterie d'amenée de l'eau potable aux roulottes semble créer des problèmes de pression lorsqu'il y a plusieurs roulottes.

2023-06-16 Il est proposé par Gilles Dubé et appuyé par Marie-Ève Larouche d'autoriser la réparation du tuyau de la fosse septique et du tuyau d'amenée.

Adopté à l'unanimité

14.6 Formulaire d'assuré additionnel
2023-06-17 Il est proposé par Bruno Dubé et appuyé par Marie-Ève Larouche d'autoriser le maire à remplir le formulaire d'assurés additionnels pour la municipalité d'Authier-Nord dans le cadre des festivités du 100^e.

Adopté à l'unanimité

14-Clôture de la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Luc Raby et résolu de lever la séance. Il est 21h37.

Adopté à l'unanimité

Fernand Major, Maire

Rachel Barbe, greffière par intérim